

ARRONDISSEMENT
DE LENS

VILLE DE
LOISON-SOUS-LENS
- 62218 -



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt six, le vingt et un mars à 10 heures, le Conseil Municipal s'est réuni salle CUVELIER, sous la Présidence de Monsieur Fabrice TREPCZYNSKI, Maire, en suite de la convocation en date du 17 Mars, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la dite salle.

Etaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice

Fabrice TREPCZYNSKI - Lily DUBOIS - Yannick PAPA - Marie-France VOISIN- Jonathan DUEZ - Tressy FROUCHART - Sylvain QUEVA - Christelle LION - Jérôme VANDESAVEL - Jocelyne PERREY - Xavier LEVEAU - Myriam DEFONTAINE - Lionnel LESUR - Cindy HOURDEQUIN - Nicolas DUBOCAGE - Christelle FELGUEIRAS - Lucas CHRETIEN - Ghislaine DEFOOR - Pascal BAILLEUL - Jeannine TACQUET - Sébastien HENON - Geneviève FOLLIARD - David GUIDE - Maryline KUCHARSKI - David PENETTICOBRA - Marie-Hélène MARLIER - Bertrand NARCISSE - Catherine WILLE - Bernard COQUET

A l'exception de :

Mme Ghislaine DEFOOR ayant donné procuration à : Mme Christelle FELGUEIRAS
Mme Jeannine TACQUET ayant donné procuration à : Mr Yannick PAPA

Absents :

OBJET : Election d'un nouveau Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale

Le Conseil a choisi pour secrétaire Mr Nicolas DUBOCAGE

Monsieur le Maire expose qu'en vue de procéder au renouvellement du Conseil d'Administration du CCAS suite à l'élection du nouveau Maire, Il y a lieu de recourir à de nouvelles élections dans le respect des dispositions du Décret n° 95.562 du 6 Mai 1995, de l'article L.123-6 du code de l'action sociale et des familles, des articles R.123-7 à R.123-15 du code de l'action sociale et des familles.

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S. comprend le Maire qui en est le Président et un nombre égal, au maximum 8 membres élus en son sein par le Conseil Municipal et 8 membres nommés par le Maire (non membres du Conseil Municipal) parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune.

Le nombre des membres du C.A. est fixé par délibération du Conseil Municipal.

Les membres élus le sont au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Chaque liste propose un nombre d'élus qu'il est décidé par la présente de fixer à six élus membres en plus de son Président.

Ayant fait procéder au vote du nouveau Conseil d'Administration, sa composition est désormais la suivante : Président, Monsieur Fabrice TREPCZYNSKI, Maire.

Membres Elus :

- 1 Christelle LION
- 2 Ghislaine DEFOOR DUPUIS
- 3 Jeannine TACQUET
- 4 Christelle FELGUEIRAS FOLLIARD
- 5 Cindy HOURDEQUIN DEVISMES
- 6 Catherine WILLE

Les présidents de groupes ont pris connaissance du pro
avec nous le document joint en annexe à la présente dé

Envoyé en préfecture le 23/03/2026

Reçu en préfecture le 23/03/2026

Publié le

ID : 062-216205237-20260321-DEL_2026_026-DE

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme à l'original
Loison-sous-lens, le 21 Mars 2026



Monsieur le Maire,


Fabrice TREPCZYNSKI

Ville de LOISON SOUS LENS - Réunion du Conseil Municipal du 21 Mars 2026

RESULTATS DU SCRUTIN A L'ISSUE DU VOTE POUR LE RENOUEVELLEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL : ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

PROCES VERBAL DU VOTE

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS A L'ISSUE DU SCRUTIN :

Intitulé de la liste A :	Loison à Cœur	Noms des TITULAIRES dans l'ordre du tableau
liste A	1 siège(s) retenu(s)	Catherine WILLE
PRESIDENT	Mr David GUIDÉ	David PENETTICOBRA
		Maryline KUCHARSKI
		Marie-Hélène MARLIER
		Bertrand NARCISSE
		Bernard COQUET

Intitulé de la liste B :	Loison sans exception	Noms des TITULAIRES dans l'ordre du tableau
Liste B	5 siège(s) retenu(s)	Christelle LION
PRESIDENT	Mr Fabrice TREPCZYNSKI	Ghyslaine DEFOOR DUPUIS
		Jeannine TACQUET
		Christelle FELGUEIRAS FOLLIARD
		Cindy HOURDEQUIN DEVISMES
		Tressy FROUCHART

Envoyé en préfecture le 23/03/2026

Reçu en préfecture le 23/03/2026

Publié le

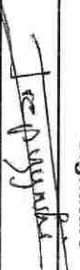
ID : 062-216205237-20260321-DEL_2026_026-DE

Présente avec nous, à l'issue du scrutin, les présidents de groupes suivants :

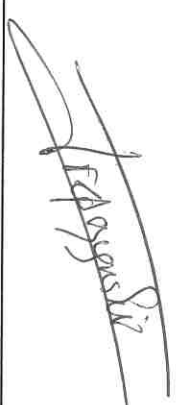
Intitulé de la liste :

	Nom du Président	Signature
Loison à Cœur	Mr David GUIDÉ	

Intitulé de la liste :

	Nom du Président	Signature
Loison sans exception	Mr Fabrice TREPCZYNSKI	

Fait à LOISON -SOUS- LENS, ce 21 Mars 2026



Le Président du Conseil d'Administration du CCAS,
Monsieur Fabrice TREPCZYNSKI, Maire.

VILLE DE LOISON-SOUS-LENS - ELECTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS



ATTRIBUTION DES SIEGES SELON LA REGLE DE LA REPRESENTATION PROPORTIONNELLE AU PLUS FORT RESTE

1	Nombre d'INSCRITS (I)	29,00
2	Nombre de VOTANTS (V)	29,00
3	Taux de PARTICIPATION	$100\% = (V / I) \times 100$
4	Bulletins NULS ou BLANCS (B)	0
5	SUFFRAGES EXPRIMES (S)	$29,00 = (V - B)$
6	Nombre de SIEGES à REPARTIR (R)	6 = nombre de membres Elus
7	QUOTIENT ELECTORAL	$4,8333 = (S/R)$

Calcul du quotient électoral. Le calcul du quotient électoral, calculé jusqu'au deuxième chiffre après la virgule marquant l'unité, est égal au nombre total des suffrages exprimés divisé par le nombre de sièges d'élus titulaires à pourvoir.

Première répartition des sièges. Chaque liste a d'abord droit à un nombre d'élus titulaires égal au nombre entier de fois que le nombre de suffrages obtenus par elle contient le quotient électoral ; nombre de membres titulaires = (nombre de suffrages obtenus par liste / quotient électoral)

Calcul des restes. Lorsqu'une liste a obtenu un nombre de voix inférieur au quotient électoral, ce nombre de voix tient lieu de reste. Pour les autres listes, les restes calculés jusqu'au deuxième chiffre après la virgule sont constitués par la différence entre le nombre total des suffrages obtenus et le nombre des suffrages utilisés pour l'attribution des sièges à la première répartition.

REPARTITION DEFINITIVE DES SIEGES

OPERATIONS n°	1ère phase				2ème phase				Total des SIEGES attribués	
	Nbre de voix obtenues	Quotient électoral	Sièges attribués		Quotient électoral	restes	SIEGES attribués sur les RESTES	Report des SIEGES ENTIERS		
			décimales	ENTIERS						Report des DECIMALES
8	Mr David GUIDÉ	7	4,8333	1,448	1	0,448	2,1667	+	1	1
9	Mr Fabrice TREPCZYNSKI	22	4,8333	4,552	4	0,552	2,6667	+	4	5
10			4,8333	0,000	0	0,000	0,0000	+	0	0
11			4,8333	0,000	0	0,000	0,0000	+	0	0
12	Total des VOIX OBTENUES	29								

17 Somme des SIEGES entiers ATTRIBUES

18 Nombre de SIEGES à POURVOIR

19 Nombre de SIEGES restant à attribuer AU PLUS FORT RESTE

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
 Reçu en préfecture le 23/03/2026
 Publié le
 ID : 062-216205237-20260321-DEL_2026_026-DE



Deuxième répartition. Les sièges restants sont alors répartis entre les listes dans l'ordre d'importance des restes. En cas d'égalité des restes, le siège à pourvoir est attribué à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrage et en cas d'égalité du nombre de suffrage au candidat le plus âgé.

Si une liste a droit à un nombre de sièges supérieur au nombre de candidats qu'elle a présentés, les sièges demeurés vacants doivent faire l'objet d'un tirage au sort (voir annexe III ter)

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 062-216205237-20260321-DEL_2026_026-DE

